



**SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE
ET EXTRA SCOLAIRE
SAINT DENIS D'OLERON / LA
BRÉE LES BAINS**

Le 11 février 2026

SIVOS
27 rue de la Libération
17650 SAINT DENIS D'OLÉRON
Tel. 05.46.47.85.48
Mail : sivos@st-denis-oleron.fr

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Syndical de
Saint Denis d'Oléron et La Brée les Bains

PROCES VERBAL DU 14 OCTOBRE 2025

Patrick Monnereau, vice-président du SIVOS, annonce que les élus de La Brée les Bains ne siégeront pas au conseil SIVOS pour protester contre la signature d'une "Convention Insularité" qu'il juge opaque et défavorable aux écoles d'Oléron par rapport à celles de l'île de Ré. Il dénonce une manœuvre politique ayant écarté les élus chargés des affaires scolaires et craint que l'Éducation Nationale ne gère désormais les effectifs de manière purement comptable, menaçant ainsi l'avenir des classes et des écoles. Toutefois, il est à noter que les représentants de La Brée les Bains ont signé la feuille d'émargement et émis un avis favorable sur les délibérations présentées.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 17 JUIN 2025

Aucune remarque n'est faite.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. PERSONNEL

2.1. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG17 EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTE

La loi impose, à compter du 1er janvier 2026, aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire santé de leurs agents à hauteur minimale de 15 € mensuels.

Afin de se conformer à cette obligation et de garantir une couverture de qualité à ses agents, le SIVOS a participé à la consultation mutualisée pilotée par le **Centre de Gestion de la Charente-Maritime (CDG17)**. Cette démarche a permis de retenir une offre de la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**, proposant des garanties attractives et des tarifs négociés.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion du SIVOS à la convention de participation santé négociée par le CDG17 avec la MNT
- **FIXE** la participation employeur à 25 € par agent et 12 € par enfant à charge (jusqu'à 20 ans) ;
- **CHARGE** le Président du SIVOS de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget du SIVOS

3. FINANCES

3.1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET MUSICAL

Lors du précédent conseil Mme Gillies nous a présenté son projet de pratique musicale dont vous trouverez les détails dans l'annexe 2.

Une demande de subvention exceptionnelle avait été faite.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** la subvention exceptionnelle de 900€ pour l'année 2025

3.2. FINANCEMENT PROJET MUSICAL 2026-2027

Dans l'éventualité où l'Inspection accepte le projet, l'école de La Brée aurait besoin d'un financement de 4920€/an. Le SIVOS s'était engagé à prendre en charge la moitié de ce financement, à savoir 2460€.

L'école doit trouver les financements complémentaires.

Si l'école ne trouve pas de financement complémentaire ou que partiellement, le SIVOS pourrait prendre en charge le reste.

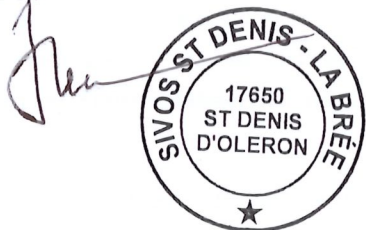
Le Conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la participation financière du SIVOS à hauteur de 2 460 € dans le cadre du projet pédagogique de l'école de La Brée, sous réserve de l'accord de l'Inspection de l'Éducation Nationale.
- **AUTORISE** le SIVOS à prendre en charge le complément du financement, en totalité ou en partie, si l'école ne parvient pas à réunir les fonds nécessaires à la réalisation du projet.
- **CHARGE** le Président du SIVOS de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. DIVERS

4.1. QUESTIONS DIVERSES

Le Président,
Joseph HUOT



La secrétaire de séance
Raphaëlle DI QUIRICO